



unesco

Serge BARCELLINI
Secrétaire général de
l'Association Paysages
et Sites de Mémoire
de la Grande Guerre.

Le Centenaire de la Grande Guerre marque un tournant essentiel pour le Tourisme de mémoire. Les champs de bataille longtemps « laissés en jachère » s'imposent comme des lieux de visite populaire. Les forts, les cratères de mines, les tranchées longtemps oubliées ou laissées à la seule connaissance des passionnés s'imposent comme des lieux de connaissance.

Longtemps considérés comme des « fardeaux », héritiers d'un grand cataclysme, les nécropoles redeviennent visibles. Sur le front de l'Ouest – de la mer du Nord aux Vosges les collectivités territoriales – régions, départements, communes – s'activent pour accueillir les touristes. Le Tourisme de mémoire est devenu le versant économique du Centenaire. A travers lui, la mémoire rentre dans le champ concurrentiel. La recherche du touriste est ouverte alors même que de nouveaux musées, mémoriaux ou historiques s'ouvrent au public.

Freiner la spirale de la concurrence tout en gardant le maximum de visiteurs au lendemain du Centenaire et tout en sauvegardant la valeur et le sens de chaque lieu de mémoire s'impose dès lors comme un objectif essentiel.

Ce défi n'a qu'une réponse : l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des principaux sites de mémoire de la Grande Guerre. Cette inscription est à la fois une garantie pour la sauvegarde des sites, pour la qualité de la transmission du savoir et pour l'équilibre entre les territoires.

Être inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est ainsi un outil pour être acteur de la mondialisation touristique.

A l'occasion du Centenaire, un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites de la Grande Guerre a été élaboré. Conçu sur le territoire du front de l'Ouest (de la mer du Nord à l'Alsace), ce projet propose comme « valeur universelle » la formidable mutation du mort de guerre intervenue en 1914-1918. Avant 1914, seul en effet l'officier avait droit, lorsqu'il tombait au combat, à une tombe individuelle et son nom patronymique était conservé.

Le corps du soldat rejoignait la fosse commune et son nom patronymique disparaissait. Sous la pression de l'opinion publique et sur celle des soldats eux-mêmes, une modification essentielle apparaît en 1914. La tombe individuelle s'imposa pour le soldat ainsi que la sauvegarde de son nom patronymique.

Cette mutation est une avancée démocratique. Elle ne sera remise en cause que lors des génocides : Arménie, Shoah, Cambodge, Rwanda.

Association porteuse du projet
UNESCO des sites funéraires
et mémoriaux de la Grande
Guerre. 46, rue Copernic -
75116 Paris.

Cette avancée se traduit par la création d'une véritable politique funéraire. C'est cette politique et sa traduction visible sur les territoires – nécropoles, mémoriaux, monuments, qui est au centre du projet UNESCO. Près de 100 sites sur les territoires belges (Wallonie et Flandres) et français sont proposés. Ils sont choisis en fonction de critères esthétiques mais aussi et surtout pour leur représentativité des diverses nations au combat.

Elaboré par une association fédérant 14 départements du front en partenariat avec la Belgique, ce projet a franchi une étape en janvier 2014 par l'inscription sur la liste française de l'UNESCO. Le dossier devrait être présenté en 2016 à l'UNESCO et être inscrit au patrimoine mondial en 2018 afin de réussir l'inscription de la Grande Guerre dans le Temps de l'Histoire.

Localisation des biens et de leurs éléments principaux proposés à l'inscription sur la liste indicative française. (En vue d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial)

